

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 3 septembre 2024 à 11h45 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jérôme Dionne pour la compagnie 9082-9888 Québec inc.;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif le lotissement de deux lots non conformes : le lot 6 640 015 aurait 16.56m de largeur de façade et que le lot 6 639 993 aurait une largeur de 14.49m au lieu du 18m de largeur permis au règlement 708;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Frontenac, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce treizième jour d'août
deux mille vingt-quatre.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 13 août 2024, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^{ième} jour d'août 2024.

